



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N°2020/160

### OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 18 novembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/160

## OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu** la décision n°2018-29 du Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Brède en date du 13 décembre 2018,

**Vu** la délibération n°2018/170 du 18 décembre 2018 relative à la convention de mise à disposition de personnel pour l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu

**Vu** l'accord de l'agent mobilisé sur le C.C.A.S. de La Brède,

**Vu** l'avis de la Commission Solidarités du 3 novembre 2020,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Conformément à sa compétence, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé une politique de soutien à l'insertion professionnelle des personnes résidant sur son territoire. Proximité, Solidarités et Innovation en sont les maîtres mots.

Dans ce cadre, une antenne de la CCM est déployée sur la commune de La Brède. Cette antenne s'adresse à tous les demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire. Elle a vocation à territorialiser l'activité du service emploi de la CCM pour capter tous les publics et optimiser le développement de ses actions.

Pour animer cette antenne emploi, la CCM s'associe au C.C.A.S. de LA BREDE au travers d'une convention de mise à disposition, affectant un agent, à cette mission à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

Cette mise à disposition implique le remboursement des salaires versés par le C.C.A.S. de LA BREDE à hauteur de 10 heures hebdomadaires, auquel s'ajoute le remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice des missions confiées par la CCM. Ce remboursement s'effectue au trimestre échu à réception des justificatifs (bulletins de traitement et état des frais de déplacements signés du Président du C.C.A.S. de LA BREDE).

Les modalités de suivi et d'évaluation de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu sont intégrées à la convention de mise à disposition de l'agent.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/160

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION –  
ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve le principe de cette mise à disposition et l'existence de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu,
- Valide les éléments contenus dans la convention de mise à disposition,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'application de la présente décision,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au budget 2021.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

